

Il est précisé que le présent mandat de recherche est donné à titre exclusif ; de sorte que le Mandant s'interdit de conclure tout contrat ayant le même objet que les présentes avec tout tiers. À défaut, le Mandant sera redevable d'une indemnité de [REDACTED] euros vis-à-vis du Mandataire ; outre le paiement de la commission à laquelle le Mandataire pourra prétendre.

